
Les archives judiciaires du fonds de La Trémoille, entre archives privées et archives publiques

Isabelle Bretthauer*¹

¹Département du Moyen Âge et de l'Ancien Régime (DMAAR) – Archives nationales – France

Abstract

Les archives de la famille de La Trémoille font partie des archives privées les plus connues des fonds des Archives nationales. Elles sont les premières archives privées à avoir l'objet de campagnes de versements, d'abord sous forme de dation, puis de dépôt définitif. Mais ce n'est pas la seule partie du fonds des La Trémoille conservée aux Archives nationales : en effet, dès 1891 le duc de La Trémoille avait donné des archives " judiciaires " qui ont alors intégré la série " Z/2, juridictions ordinaires ", série constituée dans la première moitié du XIXe siècle par le rassemblement de documents (isolés ou sériels) de provenances diverses. Ce cas, peu traité au sein des études sur les archives de Thouars, permettra d'interroger les conséquences du classement des archives par les archivistes des XIXe et XXe siècles, effaçant, dans ce cas, l'origine de ces archives devenues " publiques " *de facto*. Cette coupure créée par la répartition des archives en fonction de leur typologie documentaire amènera également à tenter une reconstitution du fonds d'origine, et de rendre lisible le lien entre les différentes parties des archives des La Trémoille.

Keywords: archives judiciaires, histoire des archives, reconstitution archivistique

*Speaker